

AMT réunion du conseil d'administration

1 – 2 mars 2010, Luxembourg

Procès verbal

Lieu: Bureaux d'ADA, Luxembourg

Etaient présents :

Les membres du CA d'AMT :

- Mia Adams-Bormans, Belgique
- Aldo Mauro, Microfinanza Rating, Italie
- Danny Mpogole, Mucoba Tanzanie
- Kimanthi Mutua, K-Rep Bank Kenya
- Alou Sidibe, Kafo Jiginew Mali
- Luc Vandeweerd, ADA Luxembourg
- Wessel Venter, Beehive Afrique du Sud
- Damian von Stauffenberg, MicroRate Etats-Unis
- Otto Wormgoor, Planet Rating France

Coordination:

- Emma-Jayne Paul, ADA Luxembourg

Excusé :

- Khaddouj Gharbi, AMSSF Maroc (problème de tempêtes)

- 1. Remarques liminaires et approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration après le réagencement de quelques points.** Le présent compte rendu suit l'ordre des points issu de ce réagencement.
- 2. Election d'un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier en conformité avec les statuts (article 13.4).** Les fonctions ont été attribuées comme suit :
 - a. Président: Kimanthi Mutua, K-Rep
 - b. Vice-président: Alou Sidibe, Kafo Jiginew
 - c. Secrétaire: Emma-Jayne Paul, Coordinator-ADA
 - d. Trésorerie: Wessel Venter, Beehive

Des lettres de remerciement seront adressées aux membres sortants Mamadou Touré (ancien vice-président) et Luc Vandeweerd (ancien trésorier).

- 3. Le compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration a été approuvé avec quelques modifications, qui sont surlignées dans le document 1.**
- 4. Aperçu des activités menées depuis la dernière réunion du Conseil d'administration :**
 - a. Le cyberquizz de la transparence des IMF. Il a été décidé que dans un premier temps, ce service serait uniquement accessible aux IMF membres via la section du site web AMT qui leur est réservée (et qui doit encore être créée sur le site). Après avoir répondu aux questions du quizz, l'IMF recevra un « bilan de sa transparence » qui lui

expliquera son niveau de transparence et les bonnes pratiques à adopter pour l'améliorer. Le membre aura également la possibilité de partager ses données avec d'autres membres. Les données fournies par les IMF pourront être collectées et analysées en vue d'une étude sur la transparence des membres. La coordinatrice enverra le contenu actuel du quizz aux agences de notation en les invitant à réagir (commentaires et feed-back). Le quizz sera ensuite traduit en français avant d'être envoyé au reste du Conseil d'administration pour approbation.

- b. Base de données des consultants. Une fois la liste des consultants achevée, elle sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Elle pourra ensuite être mise sur le site web, uniquement dans la section réservée aux membres. Les consultants doivent fournir eux-mêmes leurs informations à la coordinatrice, qui les mettra ensuite sur le site. Les IMF membres peuvent également proposer des services de consultance aux autres membres.
- c. Point sur l'analyse comparative des données avec MIX et les agences de notation. MicroRate procède actuellement au recueil et à l'analyse des données et reprendra ses constatations dans un rapport prévu pour fin mars. L'introduction de l'étude sera néanmoins rédigée par le forum AMT. Dès que MicroRate aura communiqué son rapport, celui-ci sera transmis au CA et à MIX pour recueillir leur feed-back et leurs commentaires avant sa publication.

5. Présentation du rapport financier 2009.

- a. Recettes et dépenses définitives : le rapport est approuvé sous réserve des éventuelles remarques de l'auditeur externe. Les administrateurs demandent toutefois :
 - i. à la coordinatrice de changer la présentation et le format du rapport financier (faire concorder les recettes avec les dépenses, ajouter des remarques expliquant les financements reçus d'ADA, ceux-ci devant également être présentés comme des liquidités, etc.). La coordinatrice verra avec le Trésorier comment présenter au mieux ces informations.
 - ii. qu'après finalisation, les états financiers du forum AMT soient publiés sur le site web.
- b. Les administrateurs discutent de la séquence de l'envoi de l'audit externe à Sentinel (auditeur du forum AMT en Afrique du Sud). La coordinatrice doit envoyer une balance de vérification le plus rapidement possible à Sentinel de même que le rapport d'audit 2009 d'ADA pour qu'ils puissent conclure leur travail. Le Conseil d'administration devra approuver l'audit après qu'il aura été finalisé en Afrique du Sud.

6. Les résultats de l'évaluation interne sont examinés afin de s'assurer de leur prise en compte dans le débat portant sur le plan d'activité des années à venir. Le Président demande que le point 4 des conclusions fasse l'objet d'investigations afin de trouver des exemples concrets où le forum AMT n'aurait pas appliqué le règlement interne. La coordinatrice transmettra ses constatations au Conseil d'administration.

7. Élaboration du plan d'affaires 2010 – 2012 du forum AMT. Le Conseil d'administration examine la structure et les orientations stratégiques du plan d'affaires provisoire et y apporte plusieurs modifications. La coordinatrice intégrera ces changements avant de le transmettre au Conseil d'administration. Plusieurs décisions sont prises sur un plan pratique :

- a. Le plan d'affaire doit être prêt pour la fin du mois de mars.

- b. Le plan d'affaire sera présenté aux financeurs de l'Initiative de notation à l'occasion de la réunion de la SPTF qui aura lieu à Berne à la fin du mois de juin 2010. Cela fait, sept demandes de financement au moins seront envoyées aux donateurs potentiels identifiés par le C.A. du forum AMT lors de sa réunion en Afrique du Sud en mars 2009.
- c. La coordinatrice est chargée d'examiner et d'analyser la possibilité d'un transfert de la coordination vers l'Afrique, et plus particulièrement vers l'Afrique du Sud, de manière à réduire les frais de gestion dans les années à venir. Un document de discussion assorti d'une analyse des forces-faiblesses d'un tel transfert devrait être préparé dans le courant de cette année. Ceci suppose une forte mobilisation de fonds externes (en dehors des financements d'ADA).

8. Examen des contrats pertinents pour 2010 :

- a. Accord de cofinancement du forum AMT par l'ADA en 2010 : ce document est en principe approuvé mais le budget et le plan d'activité doivent être modifiés pour refléter les changements et les décisions prises par le Conseil d'administration. On demande d'ajouter le Trésorier aux signataires de tous les contrats se rapportant au forum AMT.
- b. Le contrat confirmant l'asbl ADA comme agence de coordination : le Conseil d'administration ayant contesté l'augmentation en pourcentage du coût de la coordination pour l'année 2010, de nouveaux honoraires de gestion ont été négociés avec l'ADA. Ce montant réduit ne sera applicable que dans la mesure où la coordinatrice du forum AMT parviendra à externaliser un maximum d'activités. Les 20.000€ en prestations qui devraient couvrir le loyer etc. ont été insérés dans les dépenses projet sous les groupes de travail. Le contrat doit être actualisé pour reprendre ce nouveau montant et y ajouter le Trésorier en tant que signataire.

Les contrats révisés seront envoyés au président et la trésorerie pour signature électronique. Les originaux seront signés lors de la prochaine réunion du CA.

9. Le budget et le plan d'activité de 2010 sont approuvés moyennant quelques modifications. Le plan et le budget définitifs seront envoyés au conseil d'administration bientôt pour l'approbation. Parmi les autres décisions prises figurent :

- a. la réalisation, d'ici la prochaine réunion du Conseil d'administration, d'un tableau synoptique de l'ensemble des événements organisés durant la semaine de l'Assemblée générale.
- b. tenir l'Assemblée générale du forum AMT en même temps que celle de l'INAFI n'est pas une bonne chose car cela peut susciter la confusion.

10. Questions relatives aux membres, au Conseil d'administration et aux demandes d'affiliation au forum AMT :

Membres

- a. Tous les membres qui n'ont pas actualisé leurs notations au cours des deux dernières années se voient accorder une prolongation d'un an pour ce faire. Vous trouverez en annexe la liste des IMF concernées et de leur nouvelle date d'échéance. Les IMF dont la dernière notation remonte à presque deux ans recevront une lettre de rappel les invitant à procéder à une actualisation dans les plus brefs délais.
- b. Le Conseil d'administration examine le dernier rapport de notation en date de LAPO, Nigeria. Ce rapport de notation soulevant plusieurs questions concernant la transparence de LAPO, le Conseil charge la coordinatrice d'envoyer, au nom du forum

AMT, une lettre à LAPO, signée par le président, invitant l'organisation nigériane à se pencher sur les problèmes détectés, et notamment sur le conflit d'intérêt avec son auditeur externe, et sur les problèmes de données résultant du manque de fiabilité de son SIG. Le forum AMT suivra de près l'évolution de ce dossier afin de veiller à ce que des améliorations soient apportées mais l'affiliation de LAPO pourrait être remise en cause si cette organisation refusait d'apporter lesdites améliorations.

- c. Hormis l'organisation béninoise PADME, tous les autres membres ont acquitté leur cotisation 2009. Le Conseil d'administration va attendre pour voir si PADME acquitte sa cotisation dans les prochains mois.

Conseil d'administration

- d. Le conflit qui existait entre les statuts (article 11, document 9) et le règlement d'ordre intérieur (article 6.e, document 10) a été résolu par une modification de l'article du règlement d'ordre intérieur. Vous trouverez cette modification dans la nouvelle version du règlement jointe en annexe : la modification stipule que la moitié des administrateurs seront automatiquement réélus chaque année.
- e. Le Conseil d'administration décide de ne pas pourvoir le siège d'IMF vacant en son sein mais d'attendre jusqu'à la prochaine Assemblée générale pour voir si des candidats se manifestent.

Approbation de nouveaux membres

- f. Le Conseil d'administration examine et discute des critères d'éligibilité de tous les membres. Il juge important d'incorporer les critères déjà mis en place pour l'Initiative de notation et prend les décisions suivantes pour les IMF membres effectifs :
- i. L'actif des IMF doit être de 200 000 € au moins
 - ii. L'IMF doit exister depuis 3 ans au moins
 - iii. L'IMF doit compter au minimum 3 000 clients
 - iv. L'IMF doit avoir procédé à une notation financière dans les 2 ans précédant sa demande d'affiliation
 - v. L'IMF doit fournir ses états financiers et de portefeuille (audités ou non) les plus récents lorsqu'elle introduit sa demande d'affiliation
 - vi. L'agence de notation qui a effectué la dernière notation en date de l'IMF doit fournir un rapport d'au maximum une page dans lequel elle résume ses impressions à propos de l'IMF, son mode de fonctionnement, ses procédures de vérification des comptes, son activité de microfinance, etc. Les agences de notation harmoniseront entre elles le contenu et la structure de ces rapports.

Outre les critères susmentionnés, les IMF membres seront invitées à mettre sur le site web du forum AMT le résumé analytique de leur rapport de notation le plus récent.

À la lumière de ces nouveaux critères, aucune des demandes d'affiliation n'est retenue. La coordinatrice est chargée d'adresser un courrier à toutes les IMF concernées pour les prévenir des changements et leur demander le complément d'information nécessaire. Les dossiers complétés seront réexaminés lors du prochain Conseil d'administration. Tous les nouveaux critères ont été ajoutés dans le règlement d'ordre intérieur.

Demande d'affiliation d'une agence de notation

- i. La demande introduite par l'agence indienne M-CRIL est approuvée.

Demandes d'affiliation en qualité de membre associé :

Le Conseil d'administration décide que les membres associés doivent être en mesure de contribuer de manière significative au forum AMT et à ses objectifs. Elles doivent apporter une valeur ajoutée au forum et il revient au seul Conseil d'administration, par son pouvoir discrétionnaire, de déterminer si c'est le cas ou non. Ces dispositions seront ajoutées à la liste des critères d'éligibilité d'un membre associé. La coordinatrice est en outre habilitée à proposer ou à porter un jugement sur les demandes d'affiliation en qualité de membre associé.

- i. Réseau AFRACA, Kenya (organisation) – **Doit fournir des informations complémentaires.**
- ii. Bienvenu EBEN, employé d'ACEP Cameroun (individuel). **Refusé**
- iii. Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS), Maroc (organisation). **Doit fournir des informations complémentaires.**
- iv. Hem Development, Société de consultance et formation, Bénin (organisation). **Refusé**
- v. Roland Mbella, MFI Consultant, Cameroon (individuel), **Refusé**

11. Il a été décidé que Kimanthy Mutua de K-Rep, Kenya et Wessel Venter de Beehive, Afrique du Sud vont représenter AMT au comité consultatif de la Rating Initiative pour l'année 2010. La prochaine réunion aura lieu le 28 juin jusqu'au 2 juillet à Bern, Suisse pendant l'assemblée générale du SPTF.

12. Code de bonne conduite des agences de notation. Des étudiants de l'université du Michigan mènent actuellement une recherche sur les mesures prises par d'autres agences de notation traditionnelles pour s'autoréguler. Ils analysent aussi les nouvelles directives européennes et américaines en matière de réglementation de l'activité des agences de notation. Un rapport sur ces divers éléments et leurs modalités d'intégration dans le code AMT de bonne conduite des agences de notation sera disponible fin juin 2010. Les agences de notation du forum AMT se réuniront alors pour élaborer un code à partir de ce rapport. Le Conseil d'administration estime qu'il est essentiel de faire vite et que le code devrait être prêt pour sa prochaine réunion.

13. Divers

- a. Le Conseil d'administration considère ne pas avoir besoin d'un code de valeurs signé et contraignant. Un groupe de travail formé de Damian von Stauffenberg et de Wessel Venter rédigera un document expliquant ce qu'on attend d'un(e) administrateur (trice) et un autre document décrivant l'esprit du forum AMT. Aucune date butoir n'est fixée pour ce travail. Ce même groupe pourrait plancher sur un code analogue pour les membres.
- b. Quant à savoir si le forum AMT devrait entériner des initiatives telles que la campagne de protection du client et MFTransparency, cette question n'est pas abordée par le Conseil d'administration, la coordinatrice n'ayant pas eu le temps de préparer un dossier d'information. Ce point pourrait être mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration.
- c. La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée aux 5 et 6 juillet 2010 à Luxembourg. Tous les membres sont cordialement invités à effectuer les réservations nécessaires le plus rapidement possible.



- d. Aucun autre point n'est soulevé. Le Président remercie l'ensemble des participants pour cette réunion constructive et intéressante.